

connu. A tous égards la femme finlandaise est aujourd'hui la „moitié“ de l'homme; elle jouit de l'égalité complète, qu'il s'agisse des droits politiques, des droits civils ou des mœurs domestiques, juste récompense de ce qu'elle apporta, pour maintenir sa patrie écrasée, d'ardeur à s'instruire et de dévouement à instruire le peuple.

A côté de la Finlande, dans ce même groupe septentrional, la Norwège et l'Islande accordent aux femmes une partie des droits politiques, l'électorat et l'éligibilité aux fonctions communales; il ne paraît pas que ces „conseillères municipales“ s'acquittent mal de leurs fonctions. Il en va de même dans les communes rurales de la Prusse. En Suède, elles ont mieux et moins: elles sont électrices aux fonctions législatives, quand elles sont propriétaires. L'électorat, en effet, reste lié à la propriété par survivance de l'époque féodale, partout plus favorable à la femme que le régime monarchique.

Le groupe anglo-saxon présente cette particularité que les colonies y devancent la métropole. Ainsi l'Américaine des Etats-Unis, l'Australienne, la Néo-Zélandaise jouissent déjà d'une grande partie des droits politiques: au Wyoming, au Kansas, elles sont électrices pour les fonctions législatives. Dans tous les autres Etats, elles sont électrices et éligibles pour l'administration scolaire, électrices pour les fonctions de l'Assistance publique. — La Nouvelle-Zélande marche de pair avec le Wyo-